

Catastrophes naturelles, incendies, inondations et sécheresses: aspects du développement régional

2005/2193(INI) - 20/04/2006

La commission a adopté le rapport d'initiative de son président, Gerardo GALEOTE QUECEDO (PPE-DE, ES), sur les aspects du développement régional liés aux catastrophes naturelles (incendies, sécheresses et inondations). Le rapport note qu'en 2005, l'Europe a été frappée par des graves inondations, des incendies ayant détruit des milliers d'hectares de forêt et une sécheresse d'une durée et d'une intensité exceptionnelles, notamment dans le sud et l'ouest de l'Europe et ajoute que les catastrophes naturelles ont un effet désastreux - tant à court terme qu'à long terme - sur l'économie des régions concernées et des conséquences négatives sur les infrastructures, le potentiel économique, l'emploi, le patrimoine naturel et culturel, l'environnement et le tourisme. Incendies et sécheresses sont ainsi devenus «un fléau annuel» pour les régions et les pays touchés et le problème ne fait qu'empirer.

Pour y faire face, les parlementaires jugent que la Commission devrait élaborer une stratégie européenne de lutte contre les catastrophes naturelles, incluant un volet obligatoire de prévention des risques, et un protocole technique d'action commune à l'échelle de l'Union. Il faudrait procéder, dans tous les États membres, à un recensement exhaustif des sites les plus vulnérables à la sécheresse prolongée et aux incendies, ainsi que des moyens disponibles sur place. La commission demande par ailleurs la création d'une «Force européenne de protection civile» et invite la Commission à proposer une directive relative à la prévention et à la gestion des incendies dans l'UE, afin d'exploiter au mieux les ressources communautaires et nationales existantes. Une proposition similaire devrait être élaborée en ce qui concerne la prévention et la gestion des risques de sécheresse. La Commission est par ailleurs invitée à envisager la mise en place d'un observatoire européen de la sécheresse et de la désertification.

Dans d'autres recommandations, la commission demande à ce que la programmation financière 2007-2013 intègre un programme communautaire de protection de la forêt contre les incendies, visant à encourager «des actions de sensibilisation, de prévention et de gestion des risques d'incendie de forêt, qui serait doté de financements adéquats et interviendrait en complément de la politique agricole et structurelle». Le plan d'action pour la forêt que doit prochainement présenter la Commission devrait inclure une disposition permettant la création d'un Fonds européen contre les incendies ou d'un Fonds pour le patrimoine forestier européen, qui soutiendrait les actions visant à garantir la conservation et la restauration des montagnes et forêts incluses dans le réseau Natura 2000. Les parlementaires invitent également la Commission à dégager les ressources nécessaires pour alléger les souffrances et répondre aux besoins matériels de toutes les victimes des catastrophes naturelles, ainsi que de leurs proches, via le Fonds européen de solidarité et d'autres instruments communautaires. Enfin, ils demandent d'examiner la possibilité de création d'un Fonds pour les catastrophes agricoles, afin de compenser le manque à gagner pour les agriculteurs dont les récoltes ont été détruites à la suite de catastrophes naturelles.